



NOTES
DE
L'ABBÉ RANCHON

CURÉ DE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

1752-1805 (1).

1755

LA sacristie a coûté plus 1,000 livres, elle est achevée et vernie. La sacristie au fond de l'église a été faite à neuf ainsi que le mur du cimetière, ce qui a fait une réparation fort considérable, tant par l'élévation du terrain que par les pierres, sables et chaux et main d'œuvre que le St curé a payé. Les fonts baptismaux ont été vernis en novembre 1755. L'autel des Pénitents et les quatre petits autels, tant hors que dans le chœur, ont été placés tels qu'ils sont : les marchepieds en plateau de chêne et les pierres faites à neuf, ainsi que l'élévation du

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juillet 1891.

chœur, la cave en entrant au chœur et le cadetage ; il n'y a que le S^r curé Ranchon qui sache la peine qu'il a eu et l'argent qu'il a dépensé pour cela : ainsi, successeur, en reconnaissance, prie pour le bienfaiteur.

Le 17 février 1756, Jeanne Manissier a reconnu, comme veuve et héritière de Jean Rey, une pension de 12 livres 6 sols par an en faveur du S^r curé Ranchon, l'acte reçu par M^e Perrussel, notaire royal, contrôlé et levé à Lion le 4 mars 1756 par M. Tournal ; ladite pension est imposée sur partie des vignes dites des cures. Autre pension de 12 livres 6 sols reconnue sur les mêmes fonds par Antoine Mortier et Françoise Noir, sa femme, reçu par le même notaire, contrôlé jour et an que ci-dessus. Même jour pour partie des mêmes fonds Jean Guillot, dit Tassin, tuteur des enfants de Pierre Beney, a reconnu la pension de 25 sols par an au profit du S^r curé.

M. Noël, bourgeois dudit Saint-Cyr, possède autant de fonds lui seul que les trois ci-dessus et doit annuellement 2 livres 10 sols au S^r curé, il reconnaîtra incessamment ; il est en procès pour ledit fonds et reconnaît dans ses écrits devoir cette pension imposée sur la vigne dite des cures. M. Noël a reconnu, le 16 juillet par devant M^e Perrussel père, notaire, ladite pension de 2 livres 10 sols ; il n'a point payé les arrérages. La maison curiale est tombée en ruine la présente année par la chute du toit ; il y a eu procès-verbal en reigle ; le S^r curé a fait couvrir partie du bâtiment pour y tenir un maître d'école, et ce du consentement par écrit des habitants.

1756

L'an 1756, M. Charles-Joseph Monatte, de l'ordre de

Malte, bourgeois dans cette paroisse, quartier de Vacco (1), a fait élection de sépulture pour lui et les siens dans l'église de Saint-Cyr; il a fait faire à ses frais le cavot qui est dans le chœur, dont l'entrée est dans la nef fermée à clef. Ledit Sr Monatte fit élever et recadetter le chœur, a payé la somme de 212 livres, laquelle somme jointe à celle de 48 livres donnée par les seigneurs comtes de Lion a payé en entier le Sr Bernarlin M^{re} menuisier, qui a fait le maître-autel qu'on voit dans le chœur. Il y a une pension portée dans les titres cy-dessus de 6 livres pour le *libera me* qui se chante chaque dimanche à l'issue des vêpres. Le Sr curé a 3 livres chacun an pour sa rétribution, et la lumineaire a les trois restantes. Cette fondation est payable au 1^{er} mai de chaque année. Le maître-autel a été fini en juin 1757.

1757

Curé : Ranchon ; vicaire : Richard.

1^{er} Luminier : Jean Robier, dit Bibeau.

2^{me} Luminier : Antoine Bernalin.

Le 21 février 1757, l'instance du procès entre les S^{rs} curés de St Cire a été terminée. Cette cure aurait été en litige depuis 1733. M. Monatte nous a payé 212 livres qu'il avait promis pour faire faire le maître-autel, et M^{re} les comtes de Lion dûment invités à cette réparation ont donné 48 livres, de sorte que Ant. Bernalin, menuisier de St Cire, l'a fait pour la somme de 260 livres qu'il a reçu et dont la lumineaire a quittance. Le vernis dont l'autel est

(1) Vacco ou Vacques, la Sauvagère ne firent partie de Saint-Rambert-l'Île-Barbe qu'à partir de 1836.

couvert, ainsi que la peinture, ont coûté au curé 65 livres 10 sols la même année 1757. Les quatre niches faites dans le mur autour du grand autel, ont coûté au curé 24 livres les quatre. On mettait auparavant les statues des saints sur le maître-autel, ce qui le rendait très malpropre. Le grand autel ayant été fait à neuf, le S^r Ranchon a fait des diligences pour avoir des chandeliers propres et convenables audit maître-autel. On est convenu avec maître Laurent Chabaut, marchand, de la somme de 500 livres pour les 6 chandeliers sans croix qui sont actuellement dans l'église.

Le S^r curé a engagé les seigneurs comtes à faire recouvrir le clocher, et parce que lesdits comtes auraient prié le S^r curé de faire les réparations convenables tant au chœur qu'au toit dudit clocher et qu'ils lui rembourseraient tous ses déboursés sur les quittances des ouvriers, le S^r curé a fait mettre en bon état ledit toit avec la poutre qui traverse, a fait blanchir, crépir le dehors dudit clocher qui avait une quantité de corruptions dans les murs : *item* a fait paver ou cadetter le cerceau sphérique de la voûte sur laquelle se tiennent les sonneurs et enfin a fait piquer et rendre le chœur en entier, attendu qu'il était fort noir. Il en a coûté à MM. les comtes 317 livres 14 sols. La même année le S^r curé a fait rehausser le chœur, poser partie des stalles, poser la table de communion en fer et enfin mettre la porte en chêne et en menuiserie à la sacristie. L'élévation du sol du chœur est cause qu'il y a deux marches pour descendre dans la sacristie. Ainsi la sacristie est finie et en bon état. Quant au linge, il n'y en a presque pas, on travaillera à munir la sacristie tant en linge qu'en cire. Il n'est dû qu'une pension de 10 livres à l'église sur un pré situé aux Greffières pour fondation faite par M. Colliet. L'an 1757

pas abondant en vin et vaut 15 à 18 livres l'année. La guerre avec le roi de Prusse fatigue tout le monde par la cessation du commerce dans la ville de Lion. Le Sr curé a présenté requête à M^{rs} les comtes de Lion pour demander à rentrer dans le jardin de la cure, près l'ancienne cure, au dessous de la terrasse qui va au plâtre. Cette requête est fondée en titre ; il n'y a encore point de réponse jusqu'en janvier 1758, on dira ensuite ce qui en résultera, ainsi que pour les noales.

En 1751, les vendanges furent assez considérables, les vins se vendaient 10 à 12 livres l'année.

En 1752, grande quantité de fruits et de vendanges, année pluvieuse, les vins valent 7 à 8 livres l'année. Les vignes de la cure, malgré leur mauvais état, rendirent 20 années de vin.

En 1753, temps très beau, très chaud, bonne récolte, excepté à S^t Cire, ravagé par la grêle en juin et le 11 juillet : les vins 10 à 12 livres l'année.

1754, hiver fut long, bonne récolte en vin, pas de fruit, à cause des chenilles.

1755, bonne récolte de vin.

1756, *item.*

1757, grêle au mois de mai, beaucoup de fruits.

Le 19 avril 1758, les vignes qui étaient très avancées gelèrent pleinement, il y eut beaucoup de neige, ce qui préserva les bleds. Dans la nuit du 13 avril les vignes, les arbres, les noyers surtout gelèrent et devinrent noirs et aussi retardés que si nous eussions été en janvier. La désolation était dans toute la province. On n'espère aucune récolte.

Du 20 mai 1758. Les vignes ont repoussé par le pied et par le col, les bleds sont peu abondants ; pour faire du vin,

il n'y a que des raisins coulés. Les fruits sont très rares et très chers. Les cerises valent 8 sols la livre, les prunes deux sols pièce, les noix et pêches n'ont pas de prix, il n'y en a point dans cette paroisse. Il y a cependant quelques pommes et quelques poires.

23 décembre 1758. Il n'y a eu au dîme que 20 ânées de vin. L'année de vin nouveau se vend 30 livres. Les vins eussent été plus chers, mais les ouvriers ont fait du vin de composition avec des fruits ; la misère est fort grande. Il y a grande guerre avec le roi de la Prusse (2) ; le commerce de Lion tombe chaque jour. Il est plus des trois quarts des ouvriers en soie qui se sont engagés ou qui mendient leur pain. Le luxe cependant est plus grand qu'à l'ordinaire. On a fait pour réparation cette année un mur au cimetière couvert de bons crets.

L'an 1758 et le 3^e mars est décédé Mgr Pierre de Guérin de Tencin, cardinal archevêque comte de Lion, ministre d'État. Ce prélat était très puissant, chéri des riches et des pauvres ; ses charités continuelles le feront regretter de tous les citoyens, et le clergé du diocèse de Lion avait le plus tendre des pères. *Oravimus, orabimus pro eo. R. in pace.*

Mgr de Montazet, évêque d'Autun, a succédé au dit seigneur de Tencin.

1758

Curé : J.-B. Ranchon ; vicaire : Bugnet.

1^{er} Luminier : Antoine Bernalin.

2^{me} Luminier : Jean Défarge.

La récolte en bled n'a point été mauvaise, le bled se vend

(2) Guerre de Sept Ans (1756-1763.)

5 livres 5 sols le bichet, il sera cher toute l'année parce que les Anglais bouchent les passages de la Sicile ; la Bourgogne fournit les bleds à la Savoie et à la Provence. Il n'y a point de fèves à cause d'un brouillard qui a gâté les fleurs. Les vins se vendent 24 livres l'année ; le commerce est très mauvais à cause des guerres avec la Prusse et les Anglais. Point de réparations à l'église, acquisition de deux lampes et deux bras dorés pour l'autel. Point de maladies dans la paroisse. Le curé est en instance auprès des comtes au sujet des noales. On a constaté par acte que la cure était en mauvais état. M. l'Intendant n'a point voulu accorder des lettres pour la construction jusqu'à ce que les temps soient moins mauvais.

1759

En l'année 1759, il y a eu grande guerre entre la reine de Hongrie et le roi de Prusse, entre la France et les Anglais (3). Ces guerres ont occasionné des impôts extraordinaires. On a obligé chaque particulier, même les églises, à porter leur argenterie et vaisselle à la monnaie. M^{rs} les comtes de Lion ont fait porter entre autre argenterie 6 chandeliers d'argent et une croix, dont la façon seule avait coûté en 1756 15,000 livres. Il n'y a pas eu de récolte, le vin se vend 10 livres l'année ; les entrées valent à Lyon 7 livres 2 sols ; les bleds 6 livres le bichet. On va faire clore le cimetière par un grand mur. En novembre 1759, le S^r curé a gagné son procès des noales, dont les

(3) Guerre de Sept Ans qui aboutit au traité humiliant de Paris qui nous fit perdre le Canada, le Sénégal, etc. Marie-Thérèse, notre alliée, perdit la Silésie.

titres sont dans le coffre-fort, et par un accomodement il a été réglé au chapitre général de M^{rs} les comtes qu'il sera payé à perpétuité aux curés de S^t Cire 35 bichets bled, froment et 60 quintaux de paille. L'an 1759, en janvier, le S^r Ranchon a fait faire le mur qui enclôt le cimetière, ainsi que la porte dans le mur du vinctain, on a aussi nivelé le terrain dudit cimetière.

1760

Dans le cours de l'an 1760, le S^r Ranchon, curé, en suite des transactions faites en 1759 avec les seigneurs comtes de Lyon au sujet des noales, a prétendu que les fermiers étaient tenus non seulement de lui rendre dans la maison curiale les bleds de la portion congrue, mais encore ceux des noales et la paille même. Le fermier Bernard Rey refuse. En conséquence, le S^r curé a poursuivi juridiquement et ledit Rey prévoyant la perte de son procès, a transigé avec nous, et il a été dit que les fermiers délivreraient annuellement dans la maison d'habitation du curé 77 bichets bled froment, pur, net, loyal et marchand, et 60 quintaux de paille froment aussi portable. Les vins se vendent en 1760 et 1761 janv., de 8 à 9 livres l'année. Les bleds 4 livres 20 le bichet ; la misère est très grande par la multiplicité des impôts occasionnés par les guerres avec le roi de Prusse et les Anglais. La croix neuve dans l'église a coûté 124 livres. La glace sur le tabernacle a été donnée par M. François Noël, bourgeois de S^t Cyr.

1761

L'an 1761, le curé de S^t Cyr a fait faire à ses frais le pavé, depuis la porte principale du château jusqu'à la porte de

l'église, et depuis la porte de l'église jusqu'au bout du chemin du cimetière ; 2° les bois pour le toit de la chapelle dite des Pénitents.

La guerre est si allumée entre la France et le roi de Prusse et les Anglais, que les impôts réduisent et MM. les bourgeois et les habitants à la dernière misère. Cependant le bled ne vaut que 22 livres l'année et le vin 8 livres ; encore ne trouve-t-on pas à le vendre, quoique la récolte de 1760 n'ait pas été abondante. La misère dans le commerce en est la vraie cause.

20 août 1762. Affaires des jésuites. — Par arrêt du Parlement de Paris du 6 août 1762, il est ordonné à tous les jésuites de quitter leur habit, renoncer à leur institut, prêter serment de fidélité au roy et à l'état, et ordre à eux de déloger de leur maison (4). Cet arrêt est conséquent à grand nombre d'autres rendus depuis... en sorte que dès le 1^{er} janv. que dessus cette société est éteinte.

1762

Vicaire : J.-B. Vallet, de Pont de Veau (Bresse).

1^{er} Luminier : Pierre Penet.

2^{me} Luminier : Mathieu Viallon.

1^{er} Recteur de la confrérie : J.-B. Deffarge.

2^{me} Recteur : Pierre Rey, dit Vizet.

Porteur de plat : André Deffarge.

L'année 1762 a été fort abondante en bled : il y a eu peu de vin, presque point de foin. La sécheresse a été des

(4) Les jésuites durent quitter dans la huitaine leurs maisons et leurs collèges, où l'on envoya d'autres maîtres. Une déclaration royale de novembre 1764 supprima la société.

plus grandes de février à la fin de septembre ; il n'y a point eu de bonnes pluies ; les fontaines étaient tarées partout ; on allait chercher de l'eau aux Greffières. Il faut observer que l'église est en ruine, que le toit est étampé dans plusieurs endroits et que le S^r curé a fait diligence pour que ces réparations se fassent sans force ni autorité de justice à cause de la grande misère des habitants, les impôts étant très considérables, cette réparation coûtera plus de deux mille livres.

L'instance au sujet de la pension de 10 livres que les héritiers Grand doivent à la luminaire dure depuis 6 ans et n'est point encore finie. La guerre avec l'Angleterre est finie cette année 1762 ; la paix doit se publier à la Saint-Jean (1763).

1763

L'an 1763, le plafond ainsi que le toit de l'église ont été faits ; le plafond à neuf et le toit fortement réparé ; les deux grands vitreaux ont été faits aussi à neuf. Ces réparations ont coûté plus de 1,200 livres, mais le S^r curé avait commencé à réparer cette église ruinée et a voulu faire parachever, malgré les misères du temps et les grands impôts.

1764

L'an 1764 on peut remarquer qu'il n'y a point eu de gelée pendant le mois de décembre 1763 et janvier 1764 ; il n'est pas un malade dans la paroisse.

Sentence est intervenue au présidial de Lyon, en faveur de la luminaire de S^t Cire contre les héritiers Grand qui en ont rappelé au Parlement. Le S^r curé de S^t Cire s'est chargé de conduire le procès, dont on espère les conclu-

sions l'an 1765. La récolte en bled n'a pas été mauvaise ; les bleds ont valu le bichet 4 livres, parce que l'Espagne et l'Italie ont tiré de Bourgogne, n'ayant point eu de récolte en 1763. Les négociants de Lyon s'étaient mis négociants de bleds et ont enlevé tous les bleds vieux de païs, ce qui a occasionné que le bled s'est maintenu à un prix honnête.

En 1764 les vins ont été abondants et se vendent en janvier 1765 à raison de 8 livres et 9 livres l'année ; on espère qu'ils seront à plus haut prix dans le cours de l'année, parce que les Parisiens tirent ceux du Beaujolais. Il n'y a rien eu de remarquable dans la paroisse, point de malades, la misère abondante montée sur un grand luxe.

M^{rs} les bourgeois qui passent par le chemin près le pont de Geliais, tendant au Montellier, ont fait de grandes réparations cette année dans ce chemin, l'ont fait élargir, ce qui le rend praticable.

L'abbé DUPLAIN.

(*A suivre.*)

